

Notre conseil syndical 2016-2020

[Document mis à jour le 19 octobre 2017.]

Réuni en [congrès les 20 et 21 septembre 2016](#), le SPAGri-CFDT s'est doté d'un nouveau conseil syndical pour la mandature 2016-2020. Sa composition a été partiellement modifiée par scrutin lors du conseil syndical des 2 et 3 octobre 2017.

Par ordre alphabétique :

- Sandra Azoulay (administration centrale)
- Catherine Barbier (INAO)
- Martine Beauvois (administration centrale)
- Géraldine Chadirat (DDT Haute-Garonne)
- Claudine Coulon (DDT Haute-Saône)
- Thierry Duchaussoy (IFCE)
- Christian Gandon (DDPP Gironde)
- Eric Garberoglio (administration centrale, Toulouse-Auzeville)
- Patrick Hannover (DDT Lot)
- Fabien Larue (DDCSPP Marne)
- Hervé Ledoux (DRAAF Grand-Est)
- Frédéric Mahé (DDPP Vendée)
- Jacques Moinard (DRAAF Occitanie)
- Isabelle Murguet (DDT Marne)
- Frédéric Nabucet (administration centrale)
- Jean Poitou-Duplessy (administration centrale)
- Myriam Prigent (DDPP Finistère)
- François Rastel (DDTM Loire-Atlantique)
- Corinne Sévin (Anses)
- Nathalie Thieriet (Anses)
- Béatrice Vallantin (Anses)
- Denis van der Putten (DDTM Côtes-d'Armor)
- Isabelle Vandermeersch (administration centrale)

Notre bureau exécutif 2016-2020

[Document mis à jour le 19 octobre 2017.]

Le [conseil syndical](#) élu lors du [congrès du SPAgri-CFDT les 20 et 21 septembre 2016](#) a chargé le nouveau bureau exécutif de mettre en œuvre les orientations de la mandature 2016-2020.

- *secrétaire général* : Jacques Moinard
- *secrétaire général exécutif* : Frédéric Nabucet
- *secrétaires générales adjointes* : Catherine Barbier, Nathalie Thieriet
- *trésorière* : Myriam Prigent
- *chargée de développement* : Géraldine Chadirat
- *chargé de communication* : Frédéric Mahé
- *chargée de mission statuts* : Martine Beauvois

Ce bureau bénéficie de l'appui de quatre conseillers en charge des dossiers suivants :

- *DD[CS]PP* : Christian Gandon
- *DDT[M]* : Patrick Hannyoy
- *CHSCT* : Corinne Sévin
- *élections 2018* : Denis van der Putten

Le SPAgri-CFDT en route pour une nouvelle mandature (2016-2020)

Le SPAgri-CFDT s'est réuni en congrès les 20 et 21 septembre 2016 dans les locaux de l'union régionale interprofessionnelle (URI) CFDT d'Île-de-France dans le XIX^e arrondissement de Paris.

Comme le prévoient les statuts, **le Conseil Syndical et le bureau sortants ont dressé le bilan de la mandature 2012-2016.**

Dans un contexte de réformes nombreuses et menées au pas de charge, le SPAgri-CFDT s'est attaché à renforcer la capacité d'expertise et d'action du syndicat avec la permanence et à assurer la formation des nouveaux élus, de sorte à améliorer la réactivité et la qualité des réponses aux adhérents et face à l'administration.

Ainsi, **plusieurs grands dossiers ont été portés avec succès par le Spagri-CFDT**, notamment :

- récupération des heures supplémentaires en administration centrale et en DRAAF ;
- mise en place du télétravail pour les agents du MAAF ;
- maintien du réseau national d'expertise de la DGAL ;
- recours au tribunal administratif pour faire respecter le droit syndical et éviter les licenciements abusifs.

En complément, **le SPAgri s'est engagé avec l'[UFEA](#) dans la déclinaison au MAAF des grands accords « fonction publique » :**

- déprécarisation des contractuels : titularisation, CDIisation, amélioration des conditions d'emplois des contractuels... ;
- risques psychosociaux (RPS) : mise en œuvre des diagnostics RPS dans les directions du MAAF et obtention des moyens en temps et en formation des membres des CHSCT... ;

— protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) : permettant à tous les agents de bénéficier de revalorisations indiciaires et à terme d'une amélioration du montant des retraites.

Le SPAGri s'est également attaché à accompagner dans leurs parcours professionnels les agents impactés par des restructurations dans les DRAAF, à l'IFCE, à l'Inao et à l'Anses.

À l'issue de l'approbation du rapport d'activités, un nouveau [conseil syndical](#) a été élu, au sein duquel le [bureau exécutif](#) sera en charge de mener à bien les **orientations approuvées pour la mandature 2016-2020**, notamment :

- renforcement de l'accompagnement des agents dans leurs parcours professionnels, quels que soient leur catégorie, leur statut et leur affectation ;
- poursuite de la formation des élus dans les instances nationales et locales ;
- préparation de la consultation générale des personnels de 2018 ;
- développement des services aux adhérents ;
- collaborations avec la [FGA](#), l'[UFFA](#) et l'[URI île-de-France](#)...

Présentation du site du SPAGri-CFDT

[Mise à jour avril 2018.]

Bienvenue sur le site du SPAGri-CFDT, syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture et de ses établissements publics.

Sur la page d'accueil, les articles parus s'affichent par ordre chronologique, en commençant par le plus récent. Chaque article est annoncé par un résumé et caractérisé par des catégories d'appartenance (en bleu au-dessus du titre). Un clic sur le titre, sur le résumé ou sur l'image ouvre l'article.

La colonne de droite affiche des informations d'actualité, un formulaire de contact et d'autres systèmes de recherche (par date, par catégorie...).

Des recherches simplifiées

La barre de menu verte vous permet de chercher ce qui vous concerne : selon votre statut, votre structure ou l'instance qui vous intéresse. Vous pouvez également faire une recherche libre en saisissant du texte dans la case « Recherche... ».

Quand vous lisez un article, vous constatez que le pavé de droite a été remplacé par une liste de tous les articles ayant un thème commun avec celui que vous lisez. Vous pouvez ainsi naviguer, en fonction de vos centres d'intérêt, ou compulser sans fatigue les articles sur un sujet donné.



VOUS VOULEZ NOUS CONTACTER ?

Votre nom

Votre Email

Objet de votre message

Message

Envoyer ce message

Nous contacter directement et simplement

À tout moment, vous pouvez accéder au formulaire de contact : soit en cliquant dans le menu situé au-dessus du bandeau de titre (c'est-à-dire au-dessus du logo CFDT-SPAgri), soit dans le pavé de droite (voir photo ci-contre à gauche).

Un accès simplifié sur smartphone



Une version simplifiée est accessible sur smartphone (photo ci-contre à droite), avec les derniers articles publiés en ouverture et la possibilité de naviguer d'un article à l'autre en suivant les catégories. Un menu simplifié vous permettant de nous contacter, d'accéder directement aux articles de la rubrique « Vos droits », et aux articles de présentation du SPAGri et de ses actions. Un outil de recherche (la petite loupe en haut à droite) vous permet de retrouver et d'afficher n'importe quel article du site.

Un lien fort avec les réseaux sociaux



Le SPAGri s'est implanté sur les réseaux sociaux, afin de vous fournir davantage d'informations, d'entretenir de meilleurs contacts avec vous, et de faire mieux connaître nos actions. Vous avez accès (menu tout en haut au-dessus du titre du site, à droite) à nos comptes de réseaux sociaux, en particulier [Facebook](#) et [Twitter](#), évidemment, mais aussi [Google+](#), [Pinterest](#) et [Instagram](#), même s'ils ne sont pas toujours accessibles sur les postes de travail des agents du ministère...



De plus, chaque article peut être immédiatement diffusé sur les réseaux sociaux de votre choix grâce à la barre de partage qui apparaît à gauche de l'écran (si vous ne trouvez pas celui que vous voulez dans cette barre, cliquez sur la dernière case rouge « + », qui vous en proposera d'autres).

Module adhérents

Un module réservé aux adhérents du SPAGri a vu le jour en mars 2018. Accessible sur identification, il délivre des informations syndicales, présente plusieurs revues de presse sous forme de flux actualisés, et propose des documents spécifiques fouillés (dossiers thématiques, fiches statutaires, analyses...).

Bon voyage dans le site du SPAGri !

La Bibliothèque libre du SPAgri

La Bibliothèque libre du SPAgri, c'est la lecture à l'heure de l'économie circulaire ! Grâce à vos dons, environ 200 ouvrages, principalement des romans, mais pas seulement, sont disponibles. Le mode d'emploi est toujours aussi facile : vous empruntez, vous lisez, et vous rapportez ! Et, si vous vous sentez

~~78 rue de Varenne, 75007 Paris, rez-de-chaussée, devant le bureau D002.~~

[Mise à jour mars 2019]

Depuis mars 2019, la bibliothèque n'est plus installée rue de Varenne, mais 19 avenue du Maine, au 2^e étage, dans les locaux qu'occupe le SPAgri pendant la durée des travaux rue de Varenne.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, Inao, IFCE, Infoma, Irstea, CNPF



Le SPAGri sur les réseaux sociaux

[Mise à jour janvier 2018.]

En étant présent sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#), le SPAGri poursuit plusieurs buts :

- être là où les adhérents et les agents sont présents, et donc se rendre plus visible auprès des agents qui ne le connaissent pas encore très bien ;
- informer au jour le jour de ses activités ;
- offrir des actualités, des articles, des références et d'autres documents utiles, sur les actions ou sur les sujets portés par le SPAGri ou, plus largement, sur les actualités de la CFDT ;
- relayer les articles publiés sur le présent site pour les faire connaître au plus grand nombre ;
- et, finalement, pouvoir échanger de façon informelle.
- et aussi suivre plus facilement les informations émises par les autres syndicats !

Nous espérons vous voir nombreux dans cette aventure sur les réseaux sociaux !

Privé, public : les exigences de la CFDT

Pour le secteur privé

La CFDT a dénoncé clairement les mesures inacceptables qui doivent être retirées de l'avant-projet de loi El Khomri :

- plafonnement des indemnités prud'homales en dédommagement d'un licenciement abusif ;
-

— conditions du licenciement économique examinées sur le seul périmètre national et non au niveau du groupe ;

— refus de toutes les mesures qui permettent à l'employeur de décider seul des modalités d'organisation du temps de travail, etc.

La CFDT attend maintenant les réponses du gouvernement prévues pour le 14 mars prochain et notamment une modification « *en profondeur* » du texte « *afin de le rééquilibrer en faveur des salariés* ».

La réunion intersyndicale prévue le vendredi 18 mars 2016 sera consacrée à l'examen des réponses apportées par le gouvernement. Si celles-ci ne sont pas satisfaisantes, la CFDT appellera à une forte mobilisation pour faire changer la loi.

Pour le secteur public

Le premier rendez-vous salarial avec la ministre de la fonction publique est fixé au **jeudi 17 mars 2016**.

Comme chacun le sait, la CFDT exige une revalorisation immédiate du point d'indice.

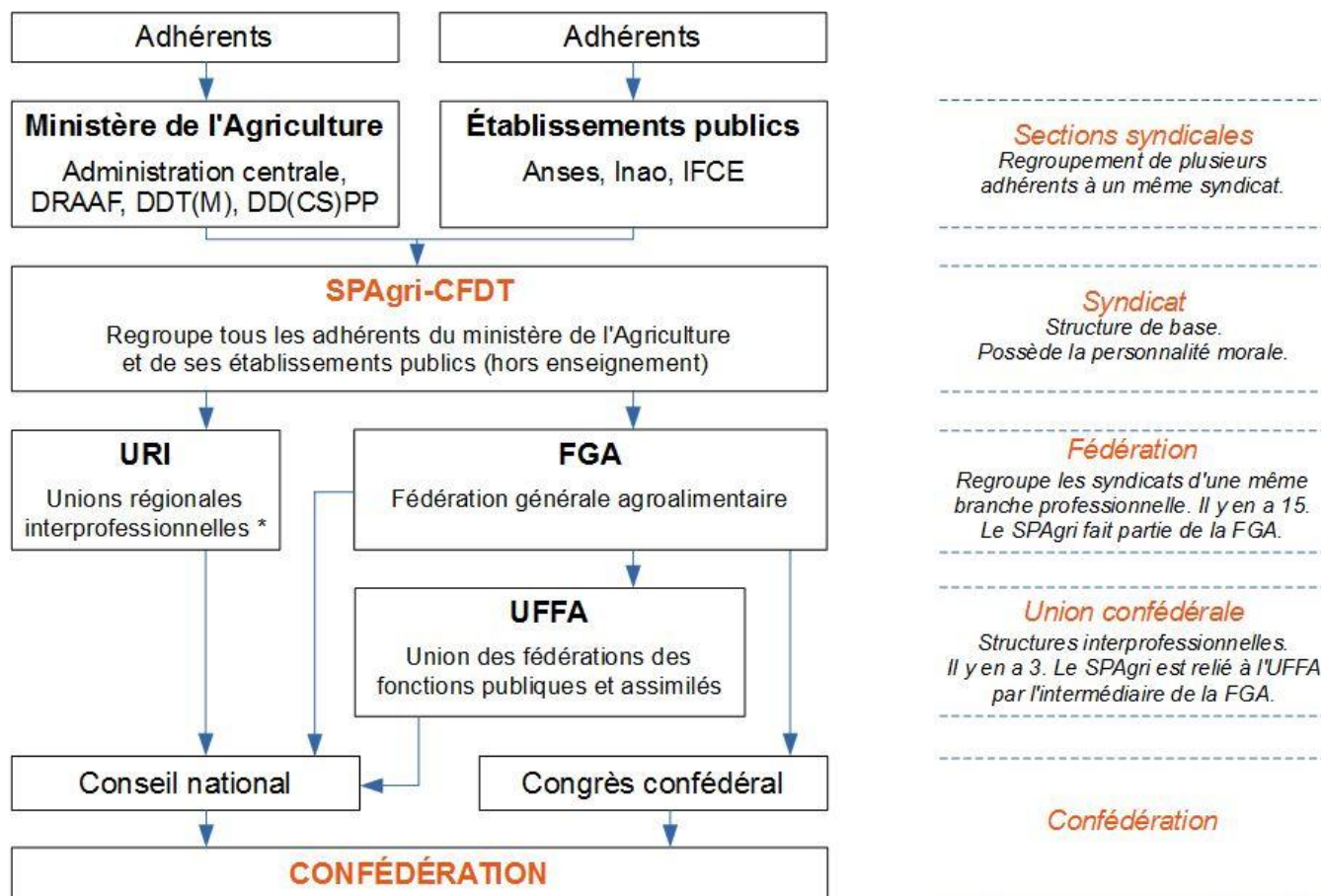
Contrairement à ce que peuvent déclarer certaines organisations syndicales non signataires du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », la CFDT a obtenu que soit explicitement prévu l'examen de la revalorisation du point d'indice dans le cadre de PPCR.

Si, à l'issue de la concertation du 17 mars, le ministre de la Fonction publique restait sourd à cette revendication essentielle pour l'ensemble des agents, la CFDT appellerait les personnels de la fonction publique à se mobiliser pour que soit immédiatement mis fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit très significativement revalorisé. C'est tout simplement une mesure de justice sociale.

C'est pourquoi la CFDT a d'ores et déjà déposé un préavis de grève pour le **mardi 22 mars 2016** car elle exige des mesures fortes et une politique salariale digne de ce nom négociée chaque année.

Notre organisation

[Mise à jour janvier 2018.]



* Les URI regroupent les syndicats d'une même entité géographique (région).

À la CFDT, le syndicat est la structure de base, qui possède la personnalité morale. Il est adhérent d'une fédération, qui regroupe les syndicats d'une même branche ou d'un même domaine d'activité, et coordonne leurs actions.

Dans le cas du **SPAgri**, cette fédération est la **FGA** (fédération générale alimentaire). Elle-même adhère à la confédération CFDT.

En tant que syndicat d'agents du secteur public, nous sommes également reliés à l'**UFFA** (union fédérale des fonctions publiques et assimilés). Et en tant que présents au ministère de l'Agriculture, nous avons des relations avec nos collègues de la section de l'enseignement agricole du **SGEN** (syndicat général de l'Éducation nationale), qui est aussi affilié à la Confédération.

Au sein du SPAgri, il existe un certain nombre de sections syndicales, selon la localisation géographique ou structurelle : Inao, Anses, IFCE, CNPF, Infoma.

DRAAF (direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

DDT et DDTM (direction départementale des territoires [et de la mer])

DDPP et DDCSPP (direction départementale [de la cohésion sociale et] de la protection des populations)

Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

IFCE (institut français du cheval et de l'équitation)

Inao (institut national de l'origine et de la qualité)

Irstea (institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture)

CNPF (centre national de la propriété forestière)

Infoma (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture)

À quoi sert la cotisation ?

[Mise à jour janvier 2018.]

La CFDT est une structure fédérative. Les syndicats qui la composent décident en congrès (tous les quatre ans) d'une charte financière qui fixe le niveau et la répartition des cotisations.

Actuellement, la cotisation est répartie de la manière suivante :

- 26 % vont au SPAgri-CFDT pour financer l'information, l'action, le fonctionnement, la formation des adhérents, l'organisation des congrès, etc. ;
- 25,4 % reviennent à la fédération afin d'assurer son fonctionnement et son action dans son secteur professionnel ;
- 19,8 % soutiennent la coordination et l'action CFDT en régions ;
- 11,4 % servent au financement des actions de solidarité, l'information des adhérents, dont en partie celle destinée aux militants ;
- 8,8 % reviennent à la confédération afin d'assurer son fonctionnement et son action nationale ;
- 8,6 % sont versés à la CNAS (caisse nationale d'action syndicale) pour venir en aide à ses adhérents et militants dans certains cas de grèves, de conflits juridiques ou d'accidents.

> [Adhérer](#) au SPAgri-CFDT

Nos revendications

[Mise à jour janvier 2018.]

Nos revendications

Lutter contre la précarité : encore et toujours.

Pouvoir d'achat : revalorisation du point d'indice bloqué depuis le 1^{er} juillet 2010 et intégration de la totalité des primes dans le calcul de la retraite.

Parcours professionnels : une revalorisation des grilles indiciaires est nécessaire, en priorisant la catégorie.

Égalité femmes hommes : telle que la défense de taux de promotions supérieurs dans les corps administratifs, beaucoup plus féminisés.

Décentralisation raisonnée : l'équité des territoires et l'accompagnement des agents impactés sont des conditions indispensables.

Conditions de travail au cœur de nos préoccupations dans un contexte de réformes incessantes : sécurité des locaux, stress, harcèlement, mesures de prévention au travail et maladies professionnelles.

Reconnaissance de l'image des agents de l'État : un combat de tous les instants pour la reconnaissance par l'État employeur du travail accompli par ses agents et son soutien en cas de difficultés.

Respect des représentants du personnel siégeant dans les instances.

Nos valeurs

[Mise à jour janvier 2018.]

La CFDT, acteur de transformation sociale

La CFDT réunit tous les agents, actifs comme retraités, résolus à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique, sans corporatismes.

Elle encourage la participation des adhérents à l'élaboration des revendications et des modalités d'action.

Elle est un acteur incontournable de transformation sociale. Pour ce faire, elle préfère le dialogue et la négociation à la confrontation.

La CFDT est un syndicat indépendant des partis politiques et des religions. Elle est respectueuse de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression ainsi que des convictions personnelles, morales ou religieuses de chacun.

Elle promeut l'émancipation individuelle dans le respect de la dignité et de la liberté des individus.

Elle œuvre pour l'égalité entre femmes et hommes, pour de meilleures conditions de travail, la réduction du temps de travail, le droit à l'expression pour les salariés, la promotion, la sécurisation du parcours professionnel et la formation tout au long de la vie professionnelle.

Elle œuvre pour une plus grande solidarité entre les catégories sociales, les régions et les peuples. Elle promeut l'insertion des jeunes, l'égalité des chances et la solidarité entre les générations.

Elle est membre actif de la confédération internationale des syndicats libres (CISL) et s'oppose à une mondialisation dérégulée. Favorable au processus de construction de l'Europe, la CFDT apporte son expérience dans le cadre de la confédération européenne des syndicats (CES).

Nos engagements

Adhérer à la CFDT

C'est faire le choix d'un syndicalisme de transformation sociale qui récusé la seule logique de protestation et de contestation. Contrairement à d'autres, nous souhaitons être au cœur des processus de changement de la réalité économique et sociale pour agir sur les mutations et ne pas les subir.

C'est faire le choix d'un syndicat interprofessionnel qui défend les intérêts collectifs et individuels des agents de toute catégorie sans exclusivité, en se gardant de toute revendication à caractère corporatiste.

C'est vouloir renforcer un syndicalisme d'adhérents indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.

C'est se reconnaître en un syndicalisme pour lequel solidarité, justice et émancipation sont des valeurs au cœur de son action et de ses motivations.

C'est disposer d'informations sur ses droits et sur l'actualité sociale et syndicale.

Le SPAgri : présentation et orientations

[Mise à jour janvier 2018.]

Qu'est-ce que le SPAgri ? Qui représente-t-il ? Comment intervient-il ? Pourquoi et comment adhérer ? Qui fait partie du conseil syndical et du bureau exécutif ? Notre livret de présentation répond à ces questions.

[Livret_grand_public_novembre_17](#)

Comment adhérer au SPAgri ?

[Mise à jour janvier 2018]

Téléchargez et complétez le bulletin d'adhésion ci-dessous.

Pour connaître le montant de votre cotisation, munissez-vous de votre indice de rémunération (indice majoré, couramment appelé « IM », qui figure sur votre fiche de paie) et contactez-nous au 01 49 55 51 33 ou 01 49 55 46 83, ou par notre [fiche contact](#).

Si vous optez pour le prélèvement automatique (fortement conseillé, périodicité à votre choix), téléchargez et remplissez également le formulaire de prélèvement ci-dessous, et joignez un relevé d'identité bancaire.

Transmettez-nous ensuite le ou les documents signés et datés, par mél ou par courrier postal (adresses sur le bulletin d'adhésion).

Pour toute question, n'hésitez pas à [nous contacter](#) !

> [À quoi sert ma cotisation ?](#)

Bulletin d'adhésion :

[Bulletin adhésion 2018](#)

Formulaire de prélèvement automatique :

[prélèvement automatique](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, Inao, IFCE, Infoma, Irstea, CNPF